

2008/569 - Dans le cadre de l'action sociale conduite par la Ville de Lyon en direction des personnes en situation précaire, attribution de subventions à un ensemble d'organismes, et approbation des termes de conventions de financement. (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 25/08/2008, p. 1540)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

(MM. Hémon, Lévêque, Mme Guillaume, M. Daclin, Mmes Psaltopoulos, Deharo, MM. Maleski, Brumm, Delacroix, Mme Condemine ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

(Adopté.)